

Handicap Accessibilité des sites internet: les collectivités loin du compte

Le 23 septembre, les sites des collectivités auraient dû être accessibles aux personnes handicapées.

Comme les services de l'Etat, les collectivités avaient jusqu'au 23 septembre pour mettre la totalité de leurs sites internet, intranet et extranet en conformité pour qu'ils soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Qui plus est, de tous les handicaps: visuels, auditifs, moteurs ou cognitifs. Une charge de trop pour les territoires accaparés depuis le début d'année par la crise sanitaire? Peut-être, mais le décret imposant l'échéance remonte à deux ans... Et, si la loi «handicap» de 2005 avait été respectée, les sites seraient accessibles depuis le 1^{er} janvier 2012!

La période du confinement a montré l'importance, pour tous,



Malgré les obligations de mise en conformité, seuls 13% des sites internet des pouvoirs publics sont accessibles.

de pouvoir utiliser internet. «L'accès au numérique a été un vrai souci pour les personnes handicapées et les personnes âgées», note Soraya Kompany, architecte-urbaniste, spécia-

liste de l'accessibilité numérique. Des collectivités en ont pris conscience et recommencent, timidement, à se renseigner en vue de se mettre en conformité. Mais leur nombre demeure limité.

La part des sites internet des pouvoirs publics accessibles reste d'ailleurs stable, ces dernières années, à 13% seulement. Pourtant, depuis septembre 2018, les nouveaux sites doivent l'être. «Beaucoup l'ont fait», souligne Soraya Kompany. Mais pas tous...

SANCTIONS GRADUÉES

«C'est une habitude en France, une obligation n'est prise en compte que s'il y a une sanction», poursuit l'experte. Or, désormais, les amendes existent. Depuis la transposition en droit français de la directive européenne du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites

internet et des applications mobiles des organismes du secteur public, des sanctions sont prévues.

Une collectivité locale qui ne sera pas aux normes devra, dans un premier temps, répondre à une mise en garde en expliquant pourquoi elle ne respecte pas la législation. Si la justification apportée n'est pas suffisante, elle aura à payer une amende: 2 000 euros si elle compte moins de 5 000 habitants, 25 000 au-delà. Cette amende sera appliquée chaque année jusqu'à la mise en conformité des sites.

COMPÉTENCES : ÇA COINCHE

Mais tous les professionnels du secteur le reconnaissent: pour rendre les sites accessibles, il faut des développeurs formés, ce qui manque cruellement. Or de nombreuses collectivités, dont les compétences techniques ne leur permettent pas de vérifier les affirmations des prestataires, pensent à tort que

Les collectivités, faute de pouvoir justifier la non-conformité de leurs sites, écoperont d'une amende de 2 000 à 25 000 euros.

leurs sites sont accessibles. Et, sans développeurs formés ou panels de personnes handicapées qui testent toutes les solutions, au fur et à mesure de la conception, il est souvent trop tard pour rentrer dans les clous.

Il va bien falloir s'y mettre car, en plus des sites internet, les mêmes sanctions s'appliqueront à partir du 23 juin 2021 concernant les applications mobiles. ● Isabelle Raynaud



L'EXPERTE

ARMONY ALTINIER, fondatrice et dirigeante de Koena, société qui aide à la mise en accessibilité des sites et applis

« Il manque le petit truc pour encourager les équipes face à la complexité »

« Le label "E-accessibilité", créé en 2015, est abandonné. Il n'y a pas eu de communication, mais l'information a été confirmée par la Dinum [direction interministérielle du numérique, ndr]. Des collectivités qui l'avaient regretté sa disparition. Il était, pour les équipes, une reconnaissance du travail fait et un moyen de mobiliser, parfois, les politiques sur l'accessibilité numérique. Désormais, il y aura un label

fourre-tout, qui intègre le handicap mais ne lui est pas dédié. De plus, pour valider la partie "accessibilité" de ce label, il suffira qu'il y ait sur le site la déclaration de conformité et un taux d'accessibilité de 75%. Or l'obligation légale est de 100%! C'est déprimant. Beaucoup d'équipes sont sensibles à l'accessibilité numérique, mais là, il manque le petit plus pour les encourager face à la complexité... »